



Spécial Premier degré

novembre 2008

**Jusqu'où ira le
gouvernement ?
Qui l'arrêtera ?**

2 décembre 2008
**Élections
professionnelles**
**Votez,
faites voter pour
la CGT Educ'action**

Sommaire :

- . Edito
- . p. 2 Diviser pour mieux régner
- . p. 3 . Empêcher les EPEP
- . . Touche pas à mon RASED
- . p. 4 . Service minimum d'accueil
- . . Évaluations CE1 et CM2
- . p. 5 Accueil des enfants de 2 ans
- . p. 6 . Élections professionnelles
- . Bulletin d'adhésion

Mai 2007, une belle journée de grève, des dizaines de milliers de manifestants dans les rues...

Réponse du gouvernement : le Service Minimum d'Accueil organisé par les communes.

Cela n'a pas affaibli la détermination des enseignants et des citoyens préoccupés par les questions de l'École : 80 000 personnes ont manifesté le 19 octobre à Paris.

Il y a un an, le ministère s'inquiète des faibles résultats de 15% d'élèves à la fin de la scolarité obligatoire.

Réponse : mise en place de nouveaux programmes n'incitant pas les enfants à réfléchir, développement des apprentissages automatiques, contre l'avis quasi unanime des experts en pédagogie, des personnels et des organisations syndicales.

Dans le même temps, suppression de la classe le samedi matin permettant de laisser le week-end aux familles et surtout de développer le soutien.

Ce soutien, 60 heures à l'année, est organisé en plus des 24 heures de classe maintenant obligatoires. Il va permettre le démantèlement de Réseaux d'Aide Spécialisés aux Enfants en Difficulté. 3 000 postes RASED vont déjà être récupérés et réinjectés dans les écoles, devant des classes ordinaires à la rentrée 2009.

Dans de nombreux endroits, les personnels mécontents s'organisent et proposent d'autres fonctionnements pour les 60 heures.

Le ministre de l'Éducation nationale a récemment prouvé l'estime qu'ils porte aux enseignants des écoles maternelles en développant l'idée qu'il n'est pas nécessaire d'être titulaire d'un bac plus 5 pour organiser la sieste et changer les couches des petits.

Cette déclaration ne vise qu'à discréditer les enseignants, provoquer de façon malhonnête le soutien de l'opinion publique, et continuer tranquillement la casse de l'école maternelle.

Cela se confirme avec la publication de deux rapports. Après le rapport Tabarot remis cet été à François Fillon, le rapport de Papon présenté au sénat reprend mot pour mot les arguments du précédent et préconise la création de "jardins d'éveil" payants.

N. Sarkozy s'est engagé à créer un droit de garde opposable pour les jeunes enfants avant 2012. L'Union Européenne de son côté veut mettre en place une directive pour inciter les Etats membres de l'Europe à offrir davantage de structures d'accueil pour la petite enfance. L'accueil des deux ans sera, dans l'avenir, un marché porteur.

suite de l'édito en page 2

Réformes Darcos : diviser pour mieux régner...

Adjoint, chargé de classe, directeur d'école de 2, 4, 10 classes ou plus, ZIL, BD, RASED, PEMF, enseignant en CLIS..., autant de cas différemment pris en compte par les réformes Darcos.

C'est le cas notamment dans la mise en place des 60 heures de "soutien scolaire". Les différences sont nombreuses entre circonscriptions dans un même département, au bon vouloir des IEN (prise en compte ou pas du temps de récréation, autorisation de proposer ce soutien à l'ensemble des élèves d'une même classe ou non...). Déjà des différences d'obligation de services entre les collègues apparaissent.

A cela s'ajoute la mise en place des stages de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2 assurée par des enseignants volontaires payés en heures supplémentaires, pendant les vacances.

Cela exonère le ministère d'augmenter nos salaires ou même de les maintenir au niveau de l'inflation (si vous n'êtes pas satisfait de votre rémunération, vous n'avez qu'à travailler plus, même au détriment des élèves).

Les tensions entre les collègues se font sentir.

Par ses réformes, X. Darcos distille méthodiquement le ressentiment...

Face à cela, soyons solidaires !

Avec la CGT, réaffirmons notre opposition à cette réforme pédagogiquement inepte.

La CGT invite les collègues à ne pas proposer ce type de remédiation aux parents. Il faut surtout, dans ce cadre de lutte contre la grande difficulté scolaire, privilégier l'intervention des RASED, là où ils existent encore... et revendiquer une revalorisation salariale pour tous !

...Suite de l'édito

Des attaques sont menées contre les droits syndicaux.

Les heures d'informations syndicales, selon un courrier du ministère, doivent dorénavant se tenir en dehors des 24 heures de classe et des 60 heures annuelles de soutien.

Cela contraint fortement l'organisation de ce droit syndical alors que les textes n'ont pas changé et que la participation des personnels sur l'ensemble du temps de service est toujours possible.

La mise en place du Service Minimum d'Accueil (SMA) à la charge des communes va mettre nombre de celles-ci dans l'illégalité à cause d'un manque de personnel.

De plus le protocole de négociation prévu dans la loi va fortement contraindre le droit de grève en allongeant considérablement le délai de préavis (plus de 16 jours).

Le projet d'Établissement Public d'Enseignement Primaire (EPEP) réapparaît. Il vise à transformer les écoles de 15 classes et plus en établissement scolaire doté d'un Conseil d'Administration, d'un directeur ayant un statut d'emploi, le tout sous la coupe des politiques locales.

Cette liste affligeante est malheureusement loin d'être close.

Dans le carton des réformes à venir, on trouve encore :

- la création d'une agence de remplacement des enseignants (un audit sur l'efficacité des remplacements est en ce moment mené par une société privée : que fait l'Inspection Générale ?),
- la mise en place de primes pour les enseignants des CE1 et CM2 (liées à la correction des évaluations bilan),
- l'organisation de stages de formation continue en dehors des heures de face à face élèves...

Jusqu'où ira ce gouvernement ?

Le plus loin possible pour désengager l'État de ses obligations envers l'Éducation nationale !

Les enseignants et les élèves du premier degré en paient très lourdement les frais.

Qui pourrait arrêter ce processus ?

Le gouvernement doit trouver en face de lui un syndicalisme fort et confédéré.

La CGT, avec ses 700 000 adhérents, regroupe tous les salariés, quelle que soit leur profession.

Des luttes se mènent actuellement pour défendre les RASED, pour ne pas mettre en place le soutien en dehors des heures ordinaires de classe, pour défendre la tenue des heures d'information syndicales.

Vous aussi vous pouvez agir en votant massivement pour les listes CGT Educ'action le 2 décembre 2008.

Vous aiderez ainsi à la construction du rapport de force nécessaire qui, seul, pourra faire face à la politique de casse du service public d'éducation nationale.

Luc Briatte

Empêcher les EPEP

La création de ces Établissements Publics d'Enseignement Primaire est possible depuis la modification de la loi relative aux libertés et responsabilités locales depuis 2004.

Le ministre disait il y a un an "les EPEP ne sont pas pour demain". Il dit aujourd'hui : "il faut de vrais patrons dans le premier degré".

Alors que les expérimentations, mises en place contre l'avis de tous, n'ont pas été analysées, trois députés UMP ont déposé un projet de loi qui pourrait rendre, en 2009, les EPEP obligatoires à partir de 15 classes, facultatives à compter de 13 classes.

Le texte ouvre la possibilité aux écoles de moins de 13 classes de se regrouper, pour se constituer en EPEP (possibilité aussi de réunir plusieurs communes).

Le conseil d'Administration de l'EPEP serait composé de treize membres :

- le directeur de l'établissement,
- quatre représentants de la commune,
- trois représentants élus des personnels enseignants,
- un représentant élu des personnels non enseignants,
- quatre représentants élus des parents d'élèves.

Son président serait élu par le CA qui choisirait le directeur ou l'un des représentants des collectivités.

Cette proposition de loi prétend répondre à un triple objectif :

- permettre, en milieu urbain, une plus grande mixité sociale en réunissant sous un même EPEP des écoles sociologiquement différentes et favoriser notamment la mutualisation des moyens en faveur des élèves les plus en difficultés,
- encourager le regroupement d'écoles de petites tailles pour former un seul établissement éclaté et permettre ainsi une émulation pédagogique qui fait défaut notamment dans les toutes petites structures en milieu rural,
- mutualiser les moyens humains, pédagogiques et financiers au bénéfice des élèves et créer un véritable statut d'emploi pour les directeurs d'EPEP.

Commentaires de la CGT :

- le décret sur les EPEP permettra la récupération de milliers de postes,
- le pouvoir de décision de l'État serait transféré aux politiques locales,
- les moyens octroyés à chaque école par chaque commune seront soumis aux choix politiques et aux projets éducatifs locaux.
- l'inégalité de traitement des élèves sur le territoire en sera aggravée,
- dans le nouveau CA -qui remplacera le conseil d'école- la représentation des personnels est inférieure à un tiers des membres !,
- les missions annoncées du directeur impliqueront un rapport d'autorité hiérarchique mais il n'y a pas création d'un nouveau corps.

C'est une école démocratique qu'il nous faut, avec des moyens, des droits collectifs et un pouvoir décisionnel pour les enseignants et les usagers au sein des conseils d'école.

Touche pas à mon RASED !

Les RASED sont apparus en 1990 à la suite des GAPP (Groupes d'Aide Psychopédagogique) créés en 1970. Les enseignants qui les composent (Maîtres d'adaptation, rééducateurs, psychologues scolaires) ont pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les classes ordinaires des écoles primaires.

Alors que ces structures, qui ont montré leur efficacité ont besoin de plus de moyens, le gouvernement annonce, lors de la présentation du budget 2009, que "dans le premier degré, 3000 maîtres "E" et "G", spécialisés dans le traitement de la difficulté scolaire, exerçant en RASED, seront réaffectés et sédentarisés dans des écoles en difficultés. Ces personnels, qui remplacent de fait 3 000 enseignants partant en retraite, conserveront leur régime indemnitaire".

Cette décision, brutale et cavalière, n'est le fruit d'aucune concertation, ni avec les organisations syndicales, ni avec les associations nationales représentant les personnels des RASED.

Résultat : la suppression pure et simple de 3 000 postes dès la rentrée prochaine et la disparition des RASED programmée.

Les organisations signataires du protocole au printemps dernier partagent avec le gouvernement la responsabilité de cette mort annoncée.

Le risque était connu... L'an dernier, X. Darcos annonçait qu'il voulait "stabiliser" les RASED. Il s'agissait de réduire l'intervention des enseignants de RASED à quelques écoles "classées ZEP", première attaque "vendue" sous le couvert de l'insuffisance des moyens d'intervention des équipes spécialisées. Les deux heures d'aide personnalisée aux élèves en difficulté mises en place dans l'urgence et la pagaille générale ne remplaceront pas le travail réalisé depuis presque 20 ans par les RASED. Il s'agit d'une marque de mépris supplémentaire de la part du ministère.

Nous condamnons cette politique de la terre brûlée.

Pour la CGT, et parce que tous les enfants sont capables, il faut au contraire développer une formation rénovée pour des enseignants spécialisés plus nombreux. Il faut créer des postes permettant de fonctionner véritablement en réseaux pour traiter efficacement toutes les formes de difficulté scolaire et combattre l'échec.

Aujourd'hui il faut sauver les RASED et ce combat s'annonce difficile. Plusieurs pétitions sont déjà en ligne. Un texte signé par 17 organisations, dont la CGT, demande la préservation et le développement des RASED. Mais ce ne sera pas suffisant : il faut que l'ensemble de l'École publique se batte.

Tous ensemble, sauvons les RASED !



Eric Chatron

Le Service minimum d'accueil

Avec la loi 2008-790 du 20.08.2008 *, le ministère crée un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires, pendant le temps scolaire, en cas d'absence ou de grève des enseignants. Ceux-ci doivent se déclarer grévistes à l'IEN ou à l'IA, 48 h à l'avance (ex : pour une grève le jeudi, le lundi soir au plus tard). Une sanction est prévue pour les grévistes non signalés, mais un gréviste signalé peut finalement décider de travailler le jour de la grève.

Ce service d'accueil est organisé par les communes, dans les écoles (fermées ou partiellement ouvertes) ou autres locaux communaux, quand 25 % des enseignants sont en grève. Les communes perçoivent une compensation financière pour la rémunération des personnels chargés de l'accueil.

Ce texte introduit aussi la possibilité de mettre en place un accueil en dehors d'un temps de grève.

Désormais, le préavis devra être déposé 15 jours (au lieu de 5) pour négociations, avant le déroulement d'une grève dans le 1^{er} degré.

Cette loi restreint, de fait, le droit de grève pour les enseignants du primaire et crée une rupture de ce droit entre 1^{er} et 2nd degrés.

Des décrets sont à venir concernant la loi sur le service minimum d'accueil, notamment sur la prévention des conflits préalable au dépôt du préavis de grève : **le dialogue social, ce sera pour plus tard !**

* Art. L 133-2 à L 133-10 du Code de l'Éducation



Évaluations CE1 et CM2... primes individuelles et "perversions" !

Les nouvelles évaluations des acquis scolaires des élèves ont été rendues publiques le 2 octobre 2008, par le ministère. Ce seront des évaluations bilan effectuées en cours d'année...

Les acquis des élèves de CM2 seront mesurés, évalués en janvier 2009 à partir des **nouveaux programmes** mis en place en septembre 2008.

Les cahiers d'évaluation comprennent 60 items (tests) en français et 40 en mathématiques, maintenus secrets jusqu'aux jours des tests. Ceux-ci sont fixés du 19 au 23 janvier 2009 pour le CM2, et du 25 au 30 mai pour le CE1. L'évaluation des acquis permettra de répartir les élèves dans quatre catégories en fonction de leurs résultats :

- élèves en "**grande difficulté scolaire**", moins de 33 % de réussite ;
- "**attention particulière**", entre 33 % et 50 % de réussite ;
- élèves dont les savoirs sont "**à consolider**", entre 50 % et 66 % de réussite ;
- élèves ayant réalisé une "**bonne performance**", au dessus de 66 % de réussite.

Il sera fortement conseillé aux enseignants de proposer un maximum d'élèves au stage de rattrapage durant les vacances scolaires et aux heures d'aide individualisée hors temps scolaire, et aux parents d'inscrire leurs enfants.

Ce système apporte de la culpabilisation.

A l'allure où vont les contre réformes, il se peut que très rapidement les enseignants des écoles ou des classes "non performantes" soient obligés d'effectuer des heures supplémentaires : stages de rattrapage pour les élèves, stages pour eux-mêmes afin de faire face au manque de performance des élèves.

Mesurer les acquis des élèves en janvier, c'est mesurer la performance du système.

C'est aussi mesurer la performance d'une école, des enseignants de cette école, du cycle et des classes concernées compte tenu des mesures gouvernementales, nos salaires pourraient varier en fonction de nos résultats et du poste occupé.

C'est d'ailleurs une orientation de la Fonction publique dans son ensemble :

"Suite au relevé de conclusion signé entre le gouvernement, la CFDT, l'UNSA, la CFTC et la CGC, le 22 février 2008, relatif "aux carrières et aux politiques indemnitaires dans la Fonction publique", des mesures ont été prises pour mettre en place un nouveau système qui institue des primes individualisées, en deux parties, en fonction du poste occupé et en fonction des "résultats individuels". (Extrait du communiqué de l'Union Générale des Fédérations Fonctionnaires de la CGT).

Le ministère anticipe les mesures liées au relevé de conclusion du 22 février 2008 en instituant une prime de 400 euros pour les enseignants de CE1 et de CM2. Prime qui serait donc liée au poste occupé ! A quand la prime liée aux résultats ?

La CGT dénonce la mise en place de ses primes individualisées et aléatoires qui ne répondent en rien aux revendications concernant l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat des personnels. Ces primes vont conduire à diviser les personnels, à manipuler les enseignants.



La CGT Educ'Action dénonce la perversion du système d'évaluation des élèves, des enseignants, des écoles, qui vise :

- la mise en concurrence des élèves, des écoles, des enseignants,
- la mise à l'écart d'élèves de plus en plus nombreux vis-à-vis des savoirs,
- l'exclusion pour nombre d'entre eux,
- la division des personnels,
- l'individualisation des salaires en fonction des résultats,
- la division entre parents et enseignants,
- la dégradation des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves.

Développer l'accueil des jeunes enfants est un enjeu de société

Xavier Darcos aurait pu lui-même mettre en ligne la fameuse vidéo sur les enseignants et les couches pour préparer l'opinion publique à la déscolarisation des deux ans...

Stratégiquement la manœuvre est habile. Elle consiste à télescoper deux débats bien distincts. Celui de la scolarisation des deux ans aujourd'hui remise en question, celui du droit de garde bientôt à l'ordre du jour. La récente conférence de presse associant le ministre de l'Éducation nationale et Nadine Morano, secrétaire d'État en charge de la famille, marque de cette volonté de brouiller les pistes.

Aujourd'hui les parents sont confrontés à des problèmes de garderie ; pour cela, le message ministériel est susceptible d'être entendu. En assignant à la maternelle des objectifs qu'elle n'a pas **-l'école maternelle n'a pas vocation à être une garderie-**, le ministre mise sur un désaveu de la part des parents. En effet, l'école maternelle n'a pas vocation à accueillir tous les élèves de deux ans mais ceux qui ont atteint un stade de développement leur permettant d'être scolarisés. Ainsi, l'accueil en maternelle n'est ni obligatoire, ni systématique : exemple, cher au ministre, l'acquisition de la propreté, qui ne se fait pas au même rythme pour tous, est une condition nécessaire pour entrer à la maternelle.

Aujourd'hui, on s'agit autant sur l'accueil des deux ans, pour deux raisons distinctes.

- La première est le vote du budget de l'Éducation nationale. Cet accueil n'étant pas obligatoire, rien ne contraint le ministre à le maintenir, ce qui lui permettrait de récupérer un volume non négligeable de postes pour atteindre l'objectif global annoncé de 13 500 suppressions à la rentrée 2009.

- La seconde est l'échéance de 2010 fixée par la Commission européenne aux Etats membres, leur imposant des objectifs quant à l'offre de structures d'accueil pour les jeunes enfants : au moins 90 % pour les enfants de plus de 3 ans, au moins 33 % pour les enfants de 0 à trois ans. A deux ans de cette échéance, la France n'a pas atteint ces objectifs.

Le rapport Tabarot, remis au premier ministre cet été, s'inscrit dans ce cadre. L'enjeu est d'autant plus important que N. Sarkozy s'est engagé, pendant sa campagne, à garantir cet accueil par un droit opposable.

Garantir l'accueil des jeunes enfants est effectivement une avancée et nous devons encourager le président à

concrétiser sa proposition. Aujourd'hui, le déséquilibre dans la répartition des tâches domestiques et familiales entre femmes et hommes reste très marqué. Le coût des dispositifs de garde est dissuasif et conduit une proportion trop importante de femmes à "choisir" l'inactivité ou le travail à temps partiel. Conséquences : la dépendance économique des femmes, la persistance d'inégalités professionnelles et salariales entre hommes et femmes, la persistance d'inégalités quant à l'accumulation des droits à pension...

Développer l'accueil des jeunes enfants est un enjeu de société. C'est une condition de l'émancipation économique des femmes, du développement d'un bien-être collectif. La Commission européenne a donc déclaré l'accueil des jeunes enfants comme un service d'intérêt général et compte faire pression en ce sens sur ses Etats membres. Elle préconise le développement de structures d'accueil diversifiées, de qualité *-garantie par le niveau de formation des personnels-*, financièrement accessibles à tous et particulièrement aux populations les plus fragilisées. Nous avons ici la définition de ce que doit être une mission de service public.



Frédéric Baïgne

Ce rapport souligne non seulement que la maternelle est un mode de garde de qualité, mais surtout qu'il est le moins coûteux pour les finances de l'État.

L'accueil des enfants de deux ans par l'Éducation nationale entre ainsi complètement dans le cadre de la directive européenne et l'on s'attendrait à ce que le rapport plaide en sa faveur. A l'inverse, le rapport Tabarot annonce sa disparition et préconise la création de "jardins d'éveil" dans les structures actuelles, c'est-à-dire en écoles maternelles. **L'accueil des**

enfants de deux ans, gratuit au sein de l'Éducation nationale, deviendrait payant. Les communes auraient la charge d'assurer et de garantir ce service.

Les options proposées par Mme Tabarot *, reprises mot pour mot par les sénateurs UMP Monique Papon et Pierre Martin *, martelées dans les médias par Xavier Darcos et Nadine Morano, sont donc dictées par des considérations idéologiques. De leur propre aveu, la mise en œuvre de **ce dispositif qui, soulignons-le, restreindrait les possibilités de choix des parents, coûterait plus cher que l'accueil amélioré des deux ans à la maternelle, tout en développant des dispositifs alternatifs de garde en dehors des horaires scolaires.** Du fait de son coût, l'accès au "jardin d'éveil" serait inégalitaire et **le droit de garde annoncé se révélerait pour beaucoup un non-droit.**

Une fois de plus, il s'agit du désengagement de l'État au profit du secteur privé sur les questions éducatives touchant la petite enfance. Il n'y a pas de raison pour que des opérateurs privés ne s'emparent de ce nouveau et juteux marché, d'autant que l'Europe est prête à subventionner abondamment ce secteur. Les établissements scolaires privés sous contrat maintiendraient, eux, l'accueil des tout petits, non pour le service rendu mais parce que c'est un moyen efficace d'amener les parents à scolariser leurs enfants dans le privé. Cela

serait perçu comme un moindre mal pour les communes rurales, déjà en difficulté pour assurer le service minimum d'accueil, dans l'incapacité de pourvoir à ce nouveau service et donc rassurées de pouvoir se décharger sur des opérateurs privés.

Voilà comment -sans effet d'annonce !- cette fois, on renforce le privé au détriment d'un service public de qualité.

* Rapports disponibles sur le site du Sénat



Elections professionnelles le 2 décembre 2008

A quoi servent les CAPD et les CAPN ?

CAPD : Commission Administrative Paritaire Départementale

CAPN : Commission Administrative Paritaire Nationale

Elles sont l'application du **paritarisme** dans toute la Fonction Publique.

La CGT-Éduc'action y est très attachée car cela constitue **une garantie pour tous les fonctionnaires de voir leurs problèmes de carrière traités dans la transparence et l'équité** : ces commissions donnent leur avis sur les notations/promotions, les listes d'aptitude/tableaux d'avancement, les affectations, les mutations....

La CAPD peut se réunir en Conseil disciplinaire.

Le paritarisme subit actuellement des remises en cause de fait extrêmement graves. En effet, aux Commissions Paritaires, on tend à substituer des groupes de travail sans valeur juridique, dans le cadre du mouvement des personnels notamment. Il s'agit d'une atteinte inacceptable aux droits des fonctionnaires.

Quels rôles jouent les élus de la CGT Éduc'action ?

Etre élu CGT-Éduc'action, c'est intervenir :

- pour l'application la plus favorable des textes,
- pour la défense individuelle et collective des collègues.

Etre élu CGT-Educ'action :

- **c'est conjuguer défense individuelle et action collective.**

Les élus CGT-Educ'action sont les représentants de **tous les personnels, sans distinction d'appartenance ou de non appartenance syndicale,**

- c'est informer régulièrement les collègues, les **conseiller, appuyer** leurs démarches et défendre leurs droits auprès du Rectorat ou des Inspections Académiques.

Ces élections déterminent la représentativité de la CGT-Éduc'action



Voter CGT-Éduc'action, c'est prolonger la défense de vos droits dans les organismes consultatifs départementaux et nationaux :

- **Conseil de l'Éducation Nationale,**
- **Comité Technique Paritaire (créations et suppressions de postes, notamment),**
- **Commission de Réforme.**



Premier degré
nov. 2008

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Grade ou corps

Lieu d'exercice

Code postal Commune

Tél E-mail

UNSEN-CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 48 18 81 47 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr